

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON**

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

N° 2025-028

**ARRETE DU MAIRE
DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE MARCHES
COMMUNAUX**

Gilles VINCENT, maire de SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-3 ;
- VU la délibération n°2024-154 en date du 19 décembre 2024 créant la commission extra-municipale des marchés communaux ;
- CONSIDERANT qu'il revient au maire d'arrêter la liste des membres ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont nommés membres de la commission extra-municipale – marchés communaux :

Elus municipaux :

- Mme ESPOSITO Annie ;
- M. MARIN Michel ;
- Mme ARGENTO Katia.

Représentants des commerçants :

- M. SALVATORE ;
- M. SAINT-ETIENNE.

Fonctionnaire techniquement compétent :

- Mme ELENA Patricia : agent placier.

ARTICLE 2 – Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" par le site internet www.telerecours.fr ou par requête dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 3 – M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-MANDRIER-SUR-MER, le 20 janvier 2025.

Le maire,


Gilles VINCENT